

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

N° 2015-1485/DENV

Nouméa, le

29 JAN. 2015

Le Directeur,

à

Gérant de la SARL Recycal
BP 1516
98830 Dumbéa

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement - exploitation d'un centre de transit, stockage, recyclage et regroupement de déchets ferreux et non ferreux, commune de Païta

Référence : dossier reçu le 31 juillet 2012, complété le 27 décembre 2013, le 9 avril 2014, le 15 juillet 2014, le 11, 12 et 23 septembre 2014

Pièces jointes :

- copie de l'avis rendu par la direction de la sécurité civile et de la gestion des risques
- copie de l'avis rendu par la direction des affaires sanitaires et sociales
- copie de l'avis rendu par la direction du foncier et de l'aménagement

Monsieur le gérant,

Vous trouverez ci-joint, les observations formulées par la direction de la sécurité civile et de la gestion des risques ainsi que par la direction des affaires sanitaires et sociales et par la direction du foncier et de l'aménagement, lors de la consultation administrative relative à la demande d'autorisation d'exploiter susvisée.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'apporter, dans un délai d'un mois, les éléments de réponse que vous estimerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement